



Toulouse, le 05 janvier 2017



RÉGION ACADEMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service  
Académique d'Information  
et d'Orientation

Nicolas MADIOT  
CSAIO

Affaire suivie par  
Soukaïna CLOAREC  
Coordinatrice académique  
Lutte contre le  
Décrochage Scolaire

Tél : 05 61 36 25 81 81

Courriel :  
[saiolds@ac-toulouse.fr](mailto:saiolds@ac-toulouse.fr)

75, rue Saint Roch  
CS 87703  
31077 Toulouse Cedex 4

La Rectrice de l'Académie de Toulouse  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les personnels de la mission  
de lutte contre le décrochage scolaire  
Mesdames et Messieurs les conseillers principaux  
d'éducation

Mesdames et Messieurs les professeurs principaux  
Mesdames et Messieurs les référents décrochage  
scolaire

s/c de

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale

Monsieur le délégué académique à l'action éducative  
et à la performance scolaire

Monsieur le délégué académique à la formation  
professionnelle initiale et continue

Messieurs les doyens des IA-IPR, des IEN –  
ET/EG/IO et  
des IEN premier degré

Mesdames et Messieurs les conseillers techniques :  
Médecin, infirmière, assistante de service social,  
établissements et vie scolaire

## Objet : circulaire académique concernant la lutte contre le décrochage et pour la persévérance scolaire 2016/2017

Le plan national « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » du 21 novembre 2014 rappelle la nécessité d'agir de manière graduée et coordonnée sur les champs de la prévention (pour tous les élèves), de l'intervention (pour les élèves montrant les premiers signes du décrochage) et de la remédiation (pour réinscrire les élèves décrocheurs dans un parcours de formation). Par conséquent, il englobe un large prisme d'actions allant de la prévention jusqu'au développement d'actions dites de «nouvelle chance» pour la qualification.

### Prévention : agir pour tous les élèves

Il est nécessaire d'agir le plus en amont possible, dès les premières années de scolarisation dans le 1<sup>er</sup> degré, avant même l'expression de signes de désaffiliation scolaire plus importants.

**Un plan académique pluriannuel de formation** (mis en place avec l'ESPE et les corps d'inspection) constituera des équipes de formateurs susceptibles de répondre aux besoins des établissements et des bassins.

Il convient de s'assurer que les parents sont bien associés à la scolarité de leurs enfants. C'est l'objet de la **mallette des parents** (ANNEXE 1).

Pour assurer la persévérence scolaire, la prévention doit s'incarner dans la classe et mobiliser tous les membres de la communauté éducative (alliances internes), en associant des partenaires institutionnels tels que les collectivités territoriales, les services socio-éducatifs, les associations ou le monde économique (alliances externes).

Afin de mobiliser ces partenaires vous trouverez, ci-joint (annexes 2 et 3), le recensement des ressources partenariales.

**La semaine de la persévérence scolaire** sera un temps de mise en valeur de vos actions de prévention. Cette année elle aura lieu du 27 au 31 mars 2017.

Cette action doit pouvoir faire l'objet d'un temps de concertation au sein des différentes instances (conseil pédagogique, CVL, CESC...).

### **Intervention : cibler son action au sein de l'établissement dès les premiers signes de décrochage**

Ce volet concerne les collégiens et les lycéens en risque de rupture.

Il s'agit de repérer au plus tôt les premiers signes de décrochage, afin de mettre en œuvre, au sein de la classe et/ou de l'établissement, un ensemble d'actions proposant un accompagnement adapté.

Il y a nécessité d'agir de façon collective, de croiser les regards de différents professionnels pour identifier une solution adaptée à chaque situation. Cette analyse partagée incombe au **Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire - GPDS** (annexe 4), qui, au préalable, définira en son sein les indicateurs permettant de détecter ces élèves en risque de sortie prématurée. Ces GPDS, dont la fréquence des rencontres incombe à chaque établissement, peuvent avoir recours à du soutien individualisé ciblé, tutorat, des parcours individualisés, (PAFI: Parcours Aménagé de Formation Initiale, annexe 5 et guide DGESCO), à des réorientations, remédiations, etc...

Je vous encourage, dans tous les cas, à associer le jeune et sa famille à la co-construction des réponses (contenus, organisation). Il s'agit de susciter son adhésion et non de le stigmatiser.

La persévérence scolaire doit se concrétiser au quotidien. Ainsi, **le référent décrochage scolaire** a pour mission de fédérer, mobiliser, soutenir, coordonner le programme d'actions de l'établissement et d'impulser une dynamique. L'identification de cette personne ressource, déjà présente dans tous les lycées, sera étendue à partir de la rentrée 2017 à tous les collèges. Cette mission a une dimension structurante. Le chef d'établissement pourra ainsi décider d'attribuer, le cas échéant, comme le prévoit le BO du 30 avril 2015, une Indemnité pour Mission Particulière (IMP). Vous trouverez dans les annexes 6 et 7 les contours de cette mission que je vous demande d'implanter dans votre établissement.

En complément de l'action des Conseillers d'Orientation Psychologues, les coordonnateurs de la **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)** ont nécessairement un rôle de conseil auprès des équipes et notamment des référents. Je souhaite que leurs actions puissent également se mettre au service des lycées pour la construction et la formalisation d'un éventail d'actions internes.

### **Remédiation : s'assurer d'une sortie réversible et valorisable**

Lorsque malgré tout la rupture de scolarité est constatée, il convient :

- de s'assurer qu'aucun jeune ne reste sans solution. C'est à l'équipe de direction qu'il revient de se préoccuper d'un suivi du jeune le plus fin possible, en lien avec le directeur de CIO, au sein de la **Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)** dorénavant coordonnée par le Conseil Régional. C'est auprès de cette

plateforme que les chefs d'établissements renseigneront au plus tôt un état précis des sorties non-diplômées.

3/3

- d'accompagner le jeune vers un processus de reprise de parcours. L'objectif majeur de la MLDS est d'accompagner vers ce « réengagement envers l'Ecole par l'Ecole » en redonnant confiance dans l'institution. La création et le développement d'outils associés à une approche par les compétences seront confortés au sein de la MLDS. L'accompagnement du décrocheur doit lui permettre de se sortir d'une image dégradée, pour aller vers une meilleure connaissance de soi, des métiers possibles et favoriser une redynamisation de son projet.

Notre académie doit pouvoir s'emparer pleinement du **droit au retour en formation**, issu de la loi de refondation de l'Ecole, comme nouvelle opportunité pour faire reculer le nombre de jeunes non-diplômés (décret n° 2014-1453) et/ou non-qualifiés (décret n°2014-1454). Le **droit au doublement** dans l'établissement d'origine, jumelé à la possibilité de conserver **les notes au moins égales à 10** après un échec au baccalauréat, doit permettre aux jeunes de préparer l'examen dans des conditions plus favorables. La mise en place de parcours personnalisés favorisera l'amélioration de la réussite aux examens.

Plus de 1000 jeunes ayant échoué au baccalauréat en 2015 ont fait le choix d'arrêter leurs études. Ces sorties pourraient être évitées par un suivi personnalisé. Pour ce faire, à chaque rentrée, un état précis des élèves concernés sera remis aux établissements par le SAIO afin que vous puissiez en faire un suivi précis.

Depuis septembre 2016, l'académie s'est doté du premier lycée de la nouvelle chance à Toulouse, il accueille aujourd'hui une trentaine de jeunes déscolarisés. Cette innovation peut, bien entendu, susciter de nouveaux projets. C'est pourquoi, j'encourage fortement, sous l'impulsion des IA-DASEN, le développement de ces dispositifs ou initiatives complémentaires, dont la mise en œuvre pourrait s'élaborer en bassin.

Par ailleurs, c'est au travers du **réseau FOQUALE** (Formation Qualification Emploi) que doit se fédérer, se rationaliser et être rendue lisible la contribution de l'Education nationale à la lutte contre le décrochage scolaire, tant auprès de nos partenaires qu'au sein de notre propre institution.

Enfin, l'animateur du réseau FOQUALE nommé par l'IA-DASEN, aura la double mission d'accompagner en bassin la dynamique de la prévention et de l'intervention autour du décrochage, mais également celle de faciliter le raccrochage : offre de places vacantes, Lycée de la Nouvelle Chance (LNC), service civique combiné à la MLDS, propositions de solutions innovantes.

Je vous remercie pour votre mobilisation, car l'action collégiale et partenariale que vous engagez permettra de réduire encore le nombre de jeunes sortants de notre système éducatif sans diplôme, sans qualification et sans projet.



Hélène BERNARD